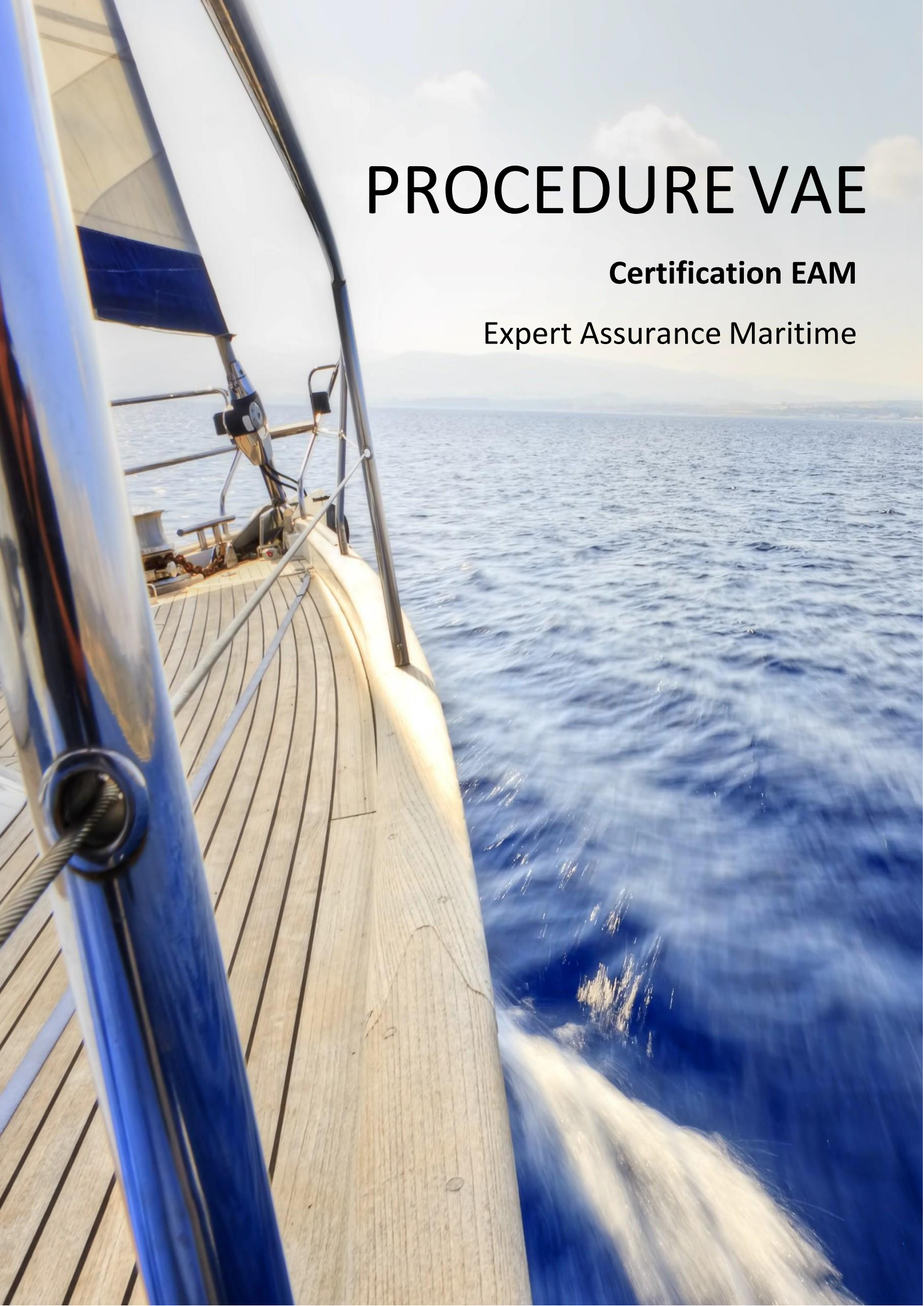

PROCEDURE VAE

Certification EAM

Expert Assurance Maritime

Validation des acquis de l'expérience (VAE) EAM Expert Assurance Maritime

DEFINITION DE VOTRE VAE

La VAE permet d'obtenir la certification EAM Expert Assurance Maritime grâce à votre expérience. Si vous avez exercé une activité professionnelle, vous pouvez sous conditions bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Votre expérience vous permet ainsi d'obtenir une certification pour évoluer professionnellement.

ACCEDER A VOTRE VAE

Vous devez pouvoir justifier d'au moins 1 an d'expérience à temps complet, soit 1607 heures (continues ou non).

L'expérience doit être en rapport avec la certification visée. La durée des activités réalisées en formation initiale ou continue doit représenter moins de la moitié des activités prises en compte.

Vous pouvez bénéficier de la VAE quel que soit votre âge, votre nationalité ou votre niveau d'étude y compris si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé ou non indemnisé (sous certaines conditions).

AMENAGEMENT DE L'ACCES A LA VAE POUR CERTAINS AGENTS PUBLICS

Pour faciliter l'évolution professionnelle de certains agents publics, l'ordonnance N° 2021-658 du 26/05/2021 prévoit un aménagement des conditions d'accès et de la durée du congé pour VAE. Cela concerne un fonctionnaire de catégorie C sans diplôme, un fonctionnaire reconnu handicapé et un fonctionnaire particulièrement exposé à un risque d'usure professionnelle.

ACCOMPAGNEMENT

Vous pouvez demander un accompagnement pédagogique (optionnel) pour préparer votre dossier de validation et l'entretien avec le jury.

RECEVABILITE DE VOTRE DOSSIER

La **1re étape de la VAE** consiste à constituer et déposer votre dossier de recevabilité.

Ce dossier se compose des pièces suivantes :

- Documents justifiant la durée des activités exercées par le candidat
- Attestations justifiant la durée des formations (initiales ou continues) réalisées en situation de travail
- Certifications ou parties de certifications obtenues
- Documents spécifiques réclamés par l'organisme de certification
- Formulaire de candidature complété et signé CERFA n°12818

Ce dossier doit être envoyé à l’organisme certificateur HSCE.

L'organisme HSCE va vérifier que votre dossier est recevable, notamment en ce qui concerne la durée d'activité requise. Dès réception du dossier complet, l'organisme HSCE vous communiquera sa décision sous un délai maximal de 2 mois. Il vous indiquera également une date pour l'examen.

Attention

Vous pouvez déposer un seul dossier par an pour la même certification et pas plus de 3 dossiers par an, toutes certifications comprises.

SESSION D’EVALUATION

Quand votre demande a été jugée recevable, une session d'évaluation de votre dossier de VAE vous sera proposée.

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER D’EVALUATION

Vous devez constituer un dossier comprenant les éléments suivants :

- Description de vos aptitudes à valider par bloc(s) de compétences
- Compétences et connaissances mises en œuvre pendant votre expérience
- Éventuellement, formations complémentaires dont vous avez bénéficié

Votre demande de validation sera étudiée par un jury composé d'au moins 25 % de professionnels.

Vous devez adresser ce dossier à l'organisme certificateur HSCE.

EVALUATION PAR LE JURY

Le jury vérifie que vos acquis correspondent aux aptitudes, aux connaissances et aux compétences du diplôme que vous souhaitez obtenir ou des blocs de compétences que vous souhaitez valider.

VALIDATION TOTALE

Si vos acquis correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées, le jury prend une décision de validation totale et vous attribue la certification ou le bénéfice acquis d’un ou des blocs de compétences. Vous recevrez une attestation de compétences l'indiquant.

La décision du jury vous est communiquée par courrier par l’organisme certificateur HSCE.

- Validation partielle
- Refus de validation

Refus de validation

Si vos acquis ne correspondent pas au niveau de compétences, aptitudes ou connaissances exigées, le jury vous refuse l'attribution du diplôme.

VALIDATION TOTALE

Le jury estime que les acquis du candidat sont en adéquation avec les attendus de la certification visée. La certification est attribuée dans sa totalité.

Lorsque les acquis du candidat correspondent aux compétences, aptitudes et connaissances exigées pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de validation totale et propose l'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification – Article R335-9 du Code de l'Education.

REFUS DE VALIDATION

Le jury estime que les acquis du candidat ne lui permettent pas de répondre aux objectifs de la certification visée. La certification n'est pas attribuée.

Lorsque les acquis du candidat ne correspondent à aucune compétence, aptitude et connaissance exigée pour obtenir la certification visée, le jury prend une décision de refus d'attribution du diplôme, du titre ou du certificat de qualification – Article R335-9 du Code de l'Education.

VALIDATION PARTIELLE

Le jury estime que les acquis du candidat sont en partie en adéquation avec les attendus de la certification et lui permettent de répondre partiellement aux objectifs de cette certification.

Le jury peut délivrer une ou plusieurs parties identifiées de la certification professionnelle et visant à l'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences.

Dans ce cas, il identifie les aptitudes, compétences et connaissances qui feront l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention de la certification.

CLOTURE DES SESSIONS D'EXAMENS

A l'issue des sessions de validation, le jury remplit une notification qui reprend la décision finale et les préconisations éventuelles. Cette notification est adressée au candidat par courrier sous la forme soit :

- D'attestations de compétences.
- D'un livret de certification.

Le président du jury adresse à l'organisme certificateur un rapport précisant :

- L'étendue de la validation accordée.
- La nature des aptitudes, compétences et connaissances que le candidat doit acquérir et qui doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire en cas d'attribution d'une ou plusieurs parties de certification.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

cerfa

N°12818*02

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande : ☐ Renouvellement: ☐ Prolongation : ☐

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :
(c'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)

Nom d'usage :
(s'il y a lieu)

Prénom(s) :
(dans l'ordre de l'état civil)

Date de naissance ☐ / ☐ / ☐ Sexe : Féminin ☐ Masculin ☐ Commune de naissance :

Département ou collectivité outre-mer de naissance ou Pays de Naissance :

Nationalité : Française ☐ Ressortissant de l'UE, EEE ☐ Autre ☐

Adresse

N° de la voie Type de voie (rue, avenue) Nom de la voie

Complément d'adresse :

Code Postal : Commune : Pays :

Tél. domicile : Tél. portable:

Courriel :

Vous êtes actuellement :

1. En situation d'emploi ☐

2. En inactivité ☐

3. En recherche d'emploi ☐ Inscrit à Pôle emploi : Oui ☐ Non☐ Depuis :

Êtes-vous indemnisé(e) : 1 - au titre de l'assurance chômage (Allocation de retour à l'emploi) Oui ☐ Non ☐

2 - au titre du régime spécifique d'assurance chômage des intermittents du spectacle Oui ☐ Non ☐

Êtes-vous allocataire de minima sociaux : Oui ☐ Non☐

4. Autres Volontaire : ☐ Mandat électoral : ☐

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé : Oui ☐ Non☐

RUBRIQUE 4 : Niveau de formation/Certification(s) obtenue(s) à la date de votre demande

(cf.notice : se reporter aux définitions de la rubrique selon le numéro du renvoi et inscrire les codes correspondant à votre situation)

Dernière classe suivie(1) **:** Titre ou diplôme le plus élevé obtenu en France (2) : Autre certification obtenue en France(3) **:**

Attestation de comparabilité d'un diplôme délivré dans un pays étranger(4) : ☐ niveau V ☐ niveau IV ☐ niveau III ☐ niveau II niveau I ☐

Attestation de reconnaissance d'études/et ou de formation/s suivie/s à l'étranger (5) : ☐ Oui ☐ Non

Partie(s) de certification professionnelle obtenue/s(6) : Oui ☐ Non☐

Si vous possédez une certification ou partie/s de certification professionnelle inscrite/s au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) en rapport avec la certification professionnelle que vous souhaitez obtenir par la validation des acquis de l'expérience (VAE), indiquez son ou leur/s intitulé/s exact/s :

Indiquez les éventuelles formations courtes suivies dans le cadre de la formation continue (stage, certification,...), en relation avec la certification visée :

RUBRIQUE 5 : Information concernant votre expérience en rapport direct avec la certification visée

Ajouter une page | Supprimer une page

Cette rubrique va servir à vérifier la durée et le rapport direct de votre expérience avec la certification que vous visez. Ce rapport direct entre votre/vos activité/s exercée/s et la certification visée sera apprécié par l'autorité en charge de la certification. Dans le tableau ci-dessous, vous devez décrire, parmi les activités exercées dans le cadre d'un emploi, d'une fonction ou d'une formation en milieu professionnel, celles qui correspondent au référentiel de cette certification. Vous pourrez vous procurer ce référentiel soit auprès de l'autorité en charge de la certification, sur son site internet ou sur www.vae.gouv.fr pour les principaux organismes certificateurs. **Classez vos expériences en commençant par la plus récente**. Vous pouvez ajouter des pages en cliquant sur le bouton correspondant. Compléter chaque colonne selon les informations fournies dans la notice explicative ainsi que chaque ligne du tableau ci-dessous et éventuellement de la page suivante pour chaque emploi/fonction ou formation concernés par les activités à décrire.

Les champs marqués d'une étoile rouge " "sont obligatoires (attention, les rubriques des colonnes 5 et 7 sont obligatoires uniquement pour les statuts mentionnés).*

Ajouter ou supprimer ("+" ; "-") une expérience, ordonner par date (▲ ; ▼)	1 Statut au moment où vous avez exercez la/les activité/s *	2 Emploi ou fonction occupée *	3 Nom et adresse de l'organisme dans lequel les activités ont été exercées *	4 Famille professionnelle de l'emploi ou de la fonction occupée *	5 Certification et niveau de formation suivie *(uniquement pour les statuts pour lesquels vous avez inscrit un code 8, 9, 13 ou 14 dans la colonne 1)* *	6 Périodes d'exercice des activités pour chaque expérience *(selon le statut renseigné colonne 1)* * **Date de début**	**Date de fin**	7 Modalité de temps de travail *(uniquement pour les statuts pour lesquels vous avez inscrit un code 1 à 7 ou 11 dans la colonne 1)* *	8 Durée totale de chaque période d'activité/s en milieu professionnel (en heure) *	9 Activités exercées en rapport direct avec la certification visée *
+ ▲ - ▼										

RUBRIQUE 6 : Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), ,déclare sur l'honneur

☐ ne pas faire l'objet d'une mesure pénale ou administrative d'interdiction de présentation devant un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience

☐ que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention de la certification mentionnée à la rubrique 2 du présent formulaire constitue l'unique demande pour cette certification pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à :

le : Signature du/de la candidat/e :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :
« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.
Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1) ;
Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes (code pénal art.441-6) ;
Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :
1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (code pénal art. 441-7).

RUBRIQUE 7 : Réservé à l'organisme certificateur (ne pas remplir)

Dossier reçu le

Dossier complet le

N° d'identifiant

Code du diplôme

Niveau de certification visé, le cas échéant

Décision de recevabilité : ☐ favorable ☐ défavorable

Date de décision de la recevabilité

Date limite de validité de la recevabilité (le cas échéant)